

Compte-rendu

Réunion plénière Conseil de Quartier Belleville Saint-Maur

Mardi 5 mars – Centre social le Picoulet

Rappel de l'ordre du jour :

- I. Renouvellement de l'équipe d'animation
 - II. Nouveau contrat de ville et projet de territoire pour le quartier prioritaire de la politique de la ville – intervention de l'équipe de développement local
 - III. Programme d'action de l'Espace Paris Jeunes de Belleville (intervenant : la directrice de l'EPJP)
 - IV. Présentation du nouveau centre OASIS d'accueil de jour pour femmes (intervenant : la responsable du centre)
 - V. Actions réalisées au titre de la solidarité et de la culture (intervenant : Zineb V.)
 - VI. Evolution des projets d'urbanisme dans le quartier (intervenants : 4 conseiller.ères de quartier)
 - VII. « La parole est à vous »
-

Présentation de ce qu'est un conseil de quartier.

Introduction de Joëlle MOREL, Adjointe au maire chargée du commerce, du développement économique et de l'emploi, référente du conseil de quartier Belleville Saint-Maur, encourage les participants à s'investir au sein des conseils de quartier et à se présenter pour être membre du groupe d'animation.

Jean-Pierre CORSIA, Adjoint au Maire chargé de la Démocratie locale et de la Participation Citoyenne, référent du conseil de quartier République Saint-Ambroise, soutient ses affirmations et encourage les membres de la réunion à se mobiliser pour rejoindre un conseil de quartier.

Présentation de l'équipe de la Mairie.

I) Renouvellement de l'équipe d'animation

Prévu par le règlement des Conseils de quartier, il s'agit ce soir de renouveler les membres des groupes d'animation (leur mandat est d'un an et ils peuvent se présenter trois fois).

Les candidates et candidats qui se sont déclaré.es. en amont de la réunion sont :

- Zineb Jh.Vongphrachanh

II) Nouveau contrat de ville

Présentation par Cédric ALACHEDE, chargé de développement local en charge du Cadre de vie, Culture, Lien social.

Tous les 5 ans environ, l'État renouvelle la géographie prioritaire sur la base du revenu médian par habitant. Les quartiers les plus défavorisés font ainsi l'objet d'une politique publique particulière : « La politique de la ville ». C'est une politique de solidarité qui vise sur des territoires définis à :

- S'assurer que les politiques de droits communs y sont les mêmes que sur le reste du territoire.
- Y déployer des moyens supplémentaires pour rattraper le retard avec les autres quartiers.

Cette démarche est engagée depuis 1 an et a nécessité une phase importante de consultation et de concertation débutée au mois de juin avec une rencontre des acteurs et des habitants du quartier politique de la ville.

En parallèle, une conférence citoyenne a été organisée au niveau de l'Hôtel de ville pour réfléchir avec les habitants à l'échelle parisienne. L'idée étant de questionner les habitants sous diverses formes : questionnaire, plateaux radios, etc.

Désormais, une deuxième phase de concertation est en cours auprès des acteurs du quartier avec des ateliers ciblés sur certaines thématiques pour confirmer les intuitions de l'**équipe de développement local** représentée aujourd'hui par M. Cédric Hingant et réfléchir à des propositions. Les thématiques précises sont :

- Accès à la culture
- Sport et loisirs
- L'accès aux droits
- L'éducation et la communauté éducative
- Amélioration du cadre de vie sous l'axe de la transition socio écologique.

Toute cette concertation a permis de travailler aujourd'hui à la phase d'écriture du projet de territoire pour qu'il puisse être examiné au Conseil de Paris au mois de mai 2024. Une réflexion est en cours sur le format de restitutions aux habitants et aux participants, l'idée étant que ce soit le plus participatif possible.

→ Il faut savoir que des discussions sont toujours en cours avec les services de l'Etat, notamment sur le volet financier. En effet, l'Etat réduit les aides car la carte des QPV est modifiée et réduite, la Ville de Paris compense ces modifications en créant un nouveau projet de territoire. La nouvelle géographie prioritaire a été validée par l'État fin 2023. Le XI^e arrondissement conserve une partie du quartier Fontaine Au Roi au sein du périmètre bien que celui-ci soit plus restreint que précédemment. Le contrat de ville qui est le document socle d'engagement réciproque de la Ville et de l'Etat est en cours de finalisation pour être présenté au Conseil de Paris de mai.

Les services de la Ville sont en cours de réalisation du projet de territoire pour lequel la Mairie a déjà organisé de nombreux temps de concertations :

- À destination des habitants lors des événements de quartier 2023 (Fête de quartier etc.)
- À destination de publics spécifiques (focus groupe avec les jeunes de Feu vert et résident du foyer de travailleurs migrants Desargues)
- Avec les partenaires associatifs (4 groupes de travail thématiques (culture, accès au droits, cadre de vie, éducation)

Celui-ci sera finalisé d'ici les vacances d'été.

Discussion

Habitant : "Vous vous orientez vers quel type d'actions concrètement ?"

Réponse de Cédric ALACHEDE : "Nous sommes 4 personnes dans l'équipe de développement local (EDL) et les actions seront construites au fur et à mesure. Nous accompagnons déjà beaucoup les porteurs de projet et nous souhaitons continuer à déployer ces actions. Exemple : la quinzième édition de "Lire en délire."

Habitant : "Quel est le périmètre du QPV ?"

Réponse de Cédric ALACHEDE: " Le périmètre Faubourg du temple au boulevard de Belleville, rue saint Maur"

Habitant : "Quels sont les partenaires ?"

Réponse de Cédric ALACHEDE : " Il y en a de nombreux mais je pense notamment au centre social le Picoulet, à l'espace paris jeune Belleville, les associations sportives (Tatane, etc)."

Habitant : "Qu'est-ce qu'il ressort des attentes de la concertation pour les habitants ?"

Réponse de Cédric ALACHEDE : "La question de "l'aller vers", la manière de mieux prendre en compte les besoins des seniors, l'accès à la culture, l'accès aux droits, la façon de faire rentrer les parents dans les établissements scolaires et de les impliquer ainsi que toute la dimension autour de l'alimentation durable et de son accessibilité".

III) Programme d'actions de l'Espace Paris Jeunes de Belleville

La directrice était absente, faute d'invitation, pour présenter l'Espace Paris Jeunes de Belleville.

IV) Présentation du nouveau centre OASIS

Présentation de Mme Nadège LETELLIER, responsable du centre d'accueil de jour pour les femmes OASIS qui était initialement implanté dans un bain - douche du XIIe arrondissement.

« Ce projet visait à donner de la visibilité aux femmes en difficultés. L'idée étant d'adosser le soin avec une infirmière car souvent la question de la santé est secondaire dans ce type de situation.

Ce centre est situé 5 rue du Moulin Joly (300m2) et les locaux sont aménagés en fonction des besoins des femmes.

C'est un lieu qui vise à redonner aux femmes accueillies confiance en elle. C'est propre, ça sent bon, il y a un espace de vie, des canapés etc .. Le centre est ouvert de 8h15 à 17h30 du lundi au vendredi.

Les femmes peuvent se doucher, des machines à laver seront aussi prochainement livrées. Le lieu est également équipé d'une chambre avec 4 lits et une salle de cuisine avec des repas partagés. Une infirmière est présente tous les jours avec d'autres intervenants (kiné, sage-femme, dentiste). L'idée étant d'apporter une première réponse à leur problématique.

Il y a également un pôle accès aux droits avec 2 travailleuses sociales présentes. Elles disposent d'un agrément pour faire de la domiciliation administrative et un écrivain public est présent. Le lieu compte 3 accompagnants socio-éducatifs pour les activités culturelles, pour créer du lien, etc.

L'Oasis dispose d'un partenariat avec le barreau de Paris qui prévoit la mise à disposition d'une avocate bénévole dans le droit des femmes et le droit des étrangères ainsi qu'une conseillère emploi formation pour permettre une réinsertion.

Le centre travaille vraiment à ce que les femmes puissent retrouver leur estime de soi, sur le fait de se sentir belle notamment via des ateliers avec un espace beauté (coiffeuse bénévole, masseuse et esthéticienne) et un atelier thérapeutique. Le plus important est qu'elles se sentent en sécurité ».

Discussion :

Habitant : «Ça représente combien de personnes ?»

Réponse de Nadège LETELLIER : «Depuis la réouverture fin janvier, il y a eu 95 personnes qui sont venues».

Habitant: «Comment êtes-vous financés ?»

Réponse de Nadège LETELLIER: «Pour l'instant, nous sommes uniquement financés par des fondations et des entreprises. L'objectif est de pérenniser la structure pour avoir des fonds publics.»

Habitant : «Est-ce qu'il y a des enfants ?»

Réponse de Nadège LETELLIER : «Oui c'est possible, les enfants peuvent être accueillis.»

Habitant : «Est-ce que vous avez besoin de produits matériels ? Est-ce que vous êtes ouverts aux dons ?»

Réponse de Nadège LETELLIER : «Le Centre accepte les dons : vêtements, déodorants, parfum, crème pour le visage, les produits les plus rares. On a besoin de livres également».

Habitant : «Quittent-elles votre maison le soir et après ?

Réponse de Nadège LETELLIER : «Le centre n'est pas ouvert le soir. Les femmes tentent de trouver une solution d'hébergement la nuit»

V) Actions réalisées au titre de la solidarité et de la culture

Pour information, il y a un projet de créer une fresque en lien avec les Jeux Olympiques sur le gymnase Fontaine au Roi. Celle-ci devrait être réalisée avant l'été.

VI) Evolution des projets d'urbanisme dans le quartier

Présentation par une conseillère et un conseiller de quartier du travail collectif sur l'atelier Cadre de vie qui est transversal.

« Des requêtes et des demandes sur le nouveau Plan local d'urbanisme ont été émises. La ligne de tension qui concerne le quartier est la densité de population mise en perspective avec la faible présence d'espaces verts. Cela pose la question de comment être un quartier bioclimatique ?

Belleville Saint-Maur est le quartier le plus dense de l'arrondissement ce qui fait des habitants des personnes plus vulnérables.

Le programme Embellir votre quartier (EVQ) préconise de végétaliser autant que possible, or le potentiel de végétalisation du quartier est très faible en raison des nombreuses contraintes qui existent (réseaux, métro, etc).

Les principaux projets du quartier évoqués lors de la présentation par les conseillers de quartier :

- « 62 avenue de la République : 70 logements prévus sans aucun espace vert. Le projet a été annulé.
- Projet entre la rue du chemin vert et la rue de la république (non visible de la rue).
Le Conseil de quartier a demandé au Commissaire enquêteur que la parcelle soit plus végétalisée. Permis de construire validé il y a quatre ans pour une parcelle avec 15 arbres et 2000m² mais pas de nouvelles depuis
- Pas de bacs rue Oberkampf, aucune plantation d'arbre, avec aucun apport de végétation mais l'état du sol ne le permet pas ».

Précisions apportées par la Mairie a posteriori : Pour le 62 avenue de la République, le propriétaire de la parcelle doit désigner plusieurs groupements qui feront des propositions d'aménagements du site.

Pour le projet rue du Chemin Vert, la Mairie tient à préciser que le permis a été attribué le 19 janvier 2020 mais il a fait l'objet de recours des riverains. Le permis est aujourd'hui purgé.

Discussion :

Habitant : « Je pense qu'il faut demander à nos élus de refuser systématiquement les projets qui sont en contradiction avec les objectifs du PLU bio climatique. On ne doit plus laisser passer ces projets. »

Habitante : « Pour le 62 avenue de la république on a essayé le plus possible de prévenir, d'en parler. Après le pouvoir des Conseils de quartier est limité. »

Jean-Pierre Corsia : « Le PLU est applicable dès lors qu'il est voté en Conseil de Paris. Le nouveau PLU sera voté fin 2024, il n'empêche pas qu'au niveau politique on puisse faire pression pour éviter des projets. »

Habitant : « A partir du moment où le PADD est discuté, les projets peuvent être discutables et gelé pendant un certain temps ».

Habitant : « Il y a le même problème pour le projet de l'ESCP, bien que ce soit un permis de construire délivré par la préfecture. La CCI a reçu le Conseil syndical et des menaces de la part de riverains. »

Habitant : « Concernant le projet Saint-Ambroise et les arbres coupés, nous n'avons pas de réponse de la Mairie mais nous avons appris que la Mairie dialogue derrière avec le porteur de projet. Planter des arbres oui mais comment faire pour ne pas abattre des arbres. »

Précisions apportées par la Mairie a posteriori : Le Maire a personnellement reçu les riverains qui ont déposé un recours contre le projet le 26 janvier 2024. Suite à la saisine des riverains, le Maire a reçu les plaignants dépositaires du recours contre le projet le 26 janvier 2024.

La conseillère de quartier : “On vous invite à apporter vos réflexions dans notre atelier cadre de vie.”

VII) La parole est à vous

Question d’un habitant sur le projet de Halle alimentaire rue de l’Orillon.

Joëlle Morel : “C’est un projet mené par l’équipe municipale avec un local de 800M2 qui peut accueillir une halle alimentaire. Des candidats ont été auditionnés et la Ville de Paris prend la décision d’attribuer le local. ».

Précisions apportées par la Mairie a posteriori : Suite à l’appel à candidature publié, le jury réuni par la Ville de Paris a depuis attribué le local à Pribon.

Remarque d’un habitant sur les commerces qui ferment.

Joëlle Morel : “Les commerçants ont été aidés suite au Covid 19. Désormais, il n’y a plus d’aide et certains commerces n’arrivent pas à tenir.”

Question d’un habitant : “Est-ce qu’il y a une réflexion sur la sécurité sociale alimentaire ?”

Joëlle Morel : “Cette question est portée au niveau de la Ville de Paris, le 11^e pourrait faire partie des arrondissements intégrés à cette expérimentation”.

I bis) Suite du renouvellement du groupe d’animation :

A la fin de la plénière, six nouvelles personnes se sont proposées en plus de la candidate annoncée en début de plénière.

Le groupe d’animation pour l’année 2024 se compose de :

- Carole Compper
- Lucie Moustapha
- Fayçal Mejri
- Cheïkh Bouchikhi
- Méline Brichler
- Huguette Puttermilec
- Zineb Jh.Vongphrachanh

La séance est levée et se termine par des discussions autour d’un pot amical.